

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 30 septembre 2021

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	44
VOTANTS	54

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datée	Du 23/09//21
Affichée	du 23/09/21

Etaiet présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Maité GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

OBJET

Avis de la CdC sur le projet éolien de la Société d'Exploitation du Parc Eolien Bois Seigneur sur la commune de la Ferté-en-Ouche

Pouvoirs : Didier PITOU a donné pouvoir à Jean SELLIER
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Nadège TROUILLET
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN

Acte rendu exécutoire après publication le 05 octobre 2021

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absent excusé: François BRIZARD

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur CARBONELL, Vice-Président en charge de l'Urbanisme, informe les membres du Conseil que par courrier en date du 19/07/2021, Madame la Préfète a sollicité l'avis du Conseil Communautaire dans le cadre du projet d'exploitation d'un parc éolien à Bois Seigneur sur le territoire de la commune de La Ferté-en-Ouche.

Ce projet consiste en l'implantation de quatre éoliennes sur la commune déléguée d'Anceins par la Société d'Exploitation du Parc Eolien Bois Seigneur (S.E.P.E Bois Seigneur) appartenant à la société ENERCON IPP France SARL. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

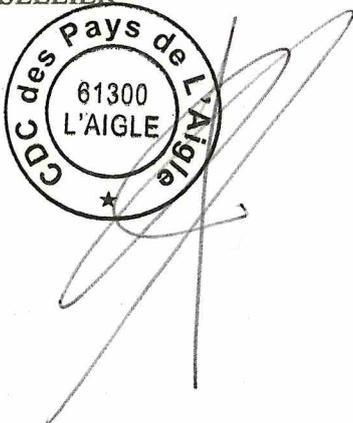
Une enquête publique se tient sur le territoire de La Ferté-en-Ouche et ses alentours depuis le 13 septembre 2021 et jusqu'au 13 octobre 2021. Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Orne « <https://www.registre-dematerialise.fr/2555> », ainsi que dans les mairies de La Ferté-en-Ouche, Anceins et Villers en Ouche.

Les documents consultables lors de l'enquête publique font apparaître les principaux éléments suivants :

- Les éoliennes, d'une hauteur de 199 m en bout de pale, auront une puissance totale de 16,8 MW.
- Le projet prévoit également l'installation d'un réseau de raccordement électrique enterré, de deux postes électriques de livraison et de voies d'accès et de plateformes au pied des éoliennes. La production annuelle est estimée à 39 GWh. La surface permanente occupée au sol du projet (voies d'accès et plateformes comprises) est de 10 390 m² en période d'exploitation.
- Le projet est localisé sur le plateau situé entre les vallées de la Guiel et de la Charentonne, sur des parcelles actuellement cultivées et à plus de 500 m de toute habitation.

Acte rendu exécutoire après publication le 05 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



La CdC encourage les énergies renouvelables sur son territoire et a déjà formulé des avis positifs à leur installation (unité de méthanisation, chaufferie bois, parc photovoltaïque, ...).

A la lecture des avis des services de l'Etat et des chambres consulaires sollicités dans le cadre de ce projet, ce dernier ne garantit pas le maintien de la biodiversité, ni l'efficacité des mesures de compensation et leur pérennité. Par ailleurs selon ces mêmes services : « l'implantation de ces éoliennes aurait des effets visuels d'écrasement sur le site portant donc atteinte à la qualité des paysages et in fine au cadre de vie »

Sur la base de ces éléments, il apparaît que le Projet de Bois Seigneur, sur lequel le conseil communautaire doit se prononcer, ne présente pas les garanties suffisantes, en termes de préservation de l'environnement et du cadre de vie local.

Il s'avère urgent de mettre en cohérence les projets de développement des énergies renouvelables dans le cadre d'une stratégie globale, définie à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration, en lien avec le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral n°1122-21-20-060 en date du 19/07/2021 disposant l'ouverture d'une enquête publique du lundi 13/09/2021 au mercredi 13/10/2021 concernant une demande d'autorisation environnementale pour exploiter un parc éolien présentée par la Société d'Exploitation du Parc Eolien Bois Seigneur à La Ferté-en-Ouche,
- Vu les avis recueillis lors de la phase d'examen en application des articles R.181-19 à R.181-32 du Code de l'environnement,
- Vu l'avis défavorable du Conseil Municipal de la commune de La Ferté-en-Ouche en date du 14/09/2021,
- Considérant que le projet implique des nuisances pour la biodiversité et ne s'inscrit pas dans une cohérence avec les projets alentours,

Acte rendu exécutoire après
publication le 05 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Le Conseil après en avoir délibéré :

- **EMET un avis DÉFAVORABLE** sur le projet d'exploitation d'un parc éolien à Bois Seigneur sur le territoire de la commune de La Ferté-en-Ouche.

VOTE : 53 **DÉFAVORABLE**
 1 **FAVORABLE (André LAMONTAGNE)**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.